



## CONTRAT D ACCUEIL TEMPORAIRE

La présente convention a pour objet de régir, entre les deux parties désignées, les conditions d'accueil temporaire d'un animal ci-après désigné :

### Entre les deux parties :

Né(e) le :  /  /

Domicilié(e) au :

Téléphone :  Mail :

*Et*

L'ACPA (Association le Coeur sur la Patte pour les Animaux)

Dont le siège social est situé au : 18 rue Antoine Mariotte à Orléans (45000)

### 1°) Descriptif de l'animal :

Type / Race :  Nom :  Sexe :  M  F

Couleur :  Date de Naissance :  /  /

Stérilisé(e) :  Signes Particuliers :

Suivis médical connus :

## II°) Conditions d'accueil

La famille d'accueil certifie prendre l'engagement de nourrir, abriter et apporter tout soin nécessaire au bien être de l'animal. Celui ci étant confié temporairement pour une durée indéterminée, dans l'attente de trouver une famille d'adoption définitive, et de le considérer comme un être vivant et sensible.

Les frais d'alimentation, de litière sont pris en charge par l'association ainsi que les soins vétérinaires nécessaires. Cependant, ces derniers resteront à la charge de la famille d'accueil si les soins sont liés à une négligence incombant à la famille d'accueil.

L'animal ne sera en aucun cas utilisé dans un but lucratif, ni vendu, ni destiné à la reproduction, ni échangé.

Il appartient à la famille d'accueil de confier l'animal en retour à l'ACPA s'il n'est plus en capacité de le prendre en charge.

Durant une absence prolongée telle que congé et week-end, la famille d'accueil a la possibilité de remettre l'animal à l'ACPA.

L'ACPA garde un droit de regard sur l'animal accueilli et sera autorisé à lui rendre visite. En cas de non respect de cet engagement ou de mauvais traitements, l'ACPA se réserve le droit de reprendre l'animal.

En cas de décès de l'animal, l'ACPA devra en être tenue informée.

Il est également convenu entre les 2 parties que la famille d'accueil s'engage à donner des nouvelles de l'animal accueilli à l'ACPA qui souhaite pouvoir le suivre et ce, afin d'être assurée de son bien être général et qu'il n'est pas en danger.

Fait à  en deux exemplaires, le :  /  /

Lu et approuvé, Nom, Prénom et signature des deux parties :